

**RÉUNION DU BUREAU
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE**

LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION

N°06/21-09-2026

OBJET :

ACTION ECONOMIQUE - ENTREPRISES ET TERRITOIRES

CONGRÈS ANNUEL 2026 DE L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES MAIRES ET PRÉSIDENTS D'EPCI DE LA CORSE-DU-SUD : DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

VU les Statuts de l'EPCI de Corse, adoptés par délibération n°25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025, modifiés par délibération n°26/032 CP de la Commission permanente délibérante de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2026, et notamment :

- L'article 5.3 - « *Compétences du Conseil d'administration* » ;
- L'article 5.4 - « *Délégation d'attribution du Conseil d'administration à d'autres instances de l'établissement public* », précisant que le Conseil d'administration peut déléguer au Bureau une partie de ses attributions pour une période et un objet déterminés ;

VU la délibération n°09/22-12-2025/9 du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse en date du 22 décembre 2025, portant délégation d'attributions du Conseil d'Administration au Bureau ;

Le Bureau, régulièrement convoqué, délibérant valablement en vertu de la délégation consentie par le Conseil d'administration ;

Le quorum étant atteint :

Nombre total de Membres élus du Bureau	:	16
Quorum	:	9
Nombre de Membres élus du Bureau présents	:	10
Nombre de Membres élus du Bureau ayant donné pouvoir	:	1
Nombre total de Membres élus du Bureau présents et représentés	:	11
Nombre total de votants	:	11
Adoption	:	11

Membres élus du Bureau présents :

Représentants de la Collectivité de Corse : Mme, M.

Angèle BASTIANI, Gilles SIMEONI, Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Auguste GIOVANNI, Karina GOFFI, Pierre ORSINI, Olivier VALERY.

Membres Elus Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Représentant des Professionnels : M.

Stefanu VENTURINI à Jean DOMINICI.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260921-06_21-09-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026

.../...

VU la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU le décret n°2025-1248 du 19 décembre 2025 pris pour l'application de la loi n°2025-640 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU l'arrêté du 19 décembre 2025 relatif à l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU les Statuts de l'EPCI de Corse, adoptés par délibération n°25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025, modifiés par délibération n°26/032 CP de la Commission permanente délibérante de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2026 ;

VU le Règlement intérieur de l'EPCI de Corse, adopté par délibération n°01/22-12-2025/1 du Conseil d'administration du 22 décembre 2025 ratifiée par délibération n°02/02-01-2026/19 du 2 janvier 2026, modifié par délibération n°04/26-03-2026/29 du 26 mars 2026 ;

VU l'installation du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse en date du 22 décembre 2025, actée par délibération n°01/02-01-2026/18 du 2 janvier 2026 ;

VU la délibération n°03/02-01-2026/20 du 2 janvier 2026 prenant acte de la mise en place de la gouvernance actée lors de la séance d'installation du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse du 22 décembre 2025 ;

CONTEXTE :

- **La 20^{ème} édition du Congrès Annuel de l'Association des Maires et Présidents d'EPCI de la Corse-du-Sud** se réunira le 23 octobre 2026 au Palais des Congrès d'Ajaccio.

→ **L'Association départementale sollicite l'EPCI de Corse pour une participation financière dans ce cadre, à concurrence de 1 000 €.**

CONSIDÉRANT les travaux de contractualisation engagés avec les EPCI du territoire, dans le cadre de la loi NOTRe, et en application des orientations du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) révisé par l'Assemblée de Corse en date du 1^{er} juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT le courrier daté du 02 juillet 2026 par lequel M. Jean-Jacques CICCOLINI, Président de l'Association Départementale des Maires et Présidents d'EPCI de la Corse-du-Sud, sollicite une participation financière de l'EPCI de Corse à concurrence de 1 000 € ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

CONSIDÉRANT que le Quorum est atteint :

Quorum requis pour le vote : 9

Ont voté POUR : 11

À l'unanimité,

Représentants de la Collectivité de Corse : Mme, M.

Angèle BASTIANI, Gilles SIMEONI, Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Auguste GIOVANNI, Karina GOFFI, Pierre ORSINI, Olivier VALERY, Stefano VENTURINI.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026

.../...

Le Bureau :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur la participation et le soutien financier de l'EPCI de Corse à l'organisation du Congrès annuel de l'Association des Maires et Présidents d'EPCI de la Corse-du-Sud par le versement d'une contribution de 1 000 € au titre de son édition 2026.
-

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de l'EPCI de Corse.

Bastia, le 21 septembre 2026

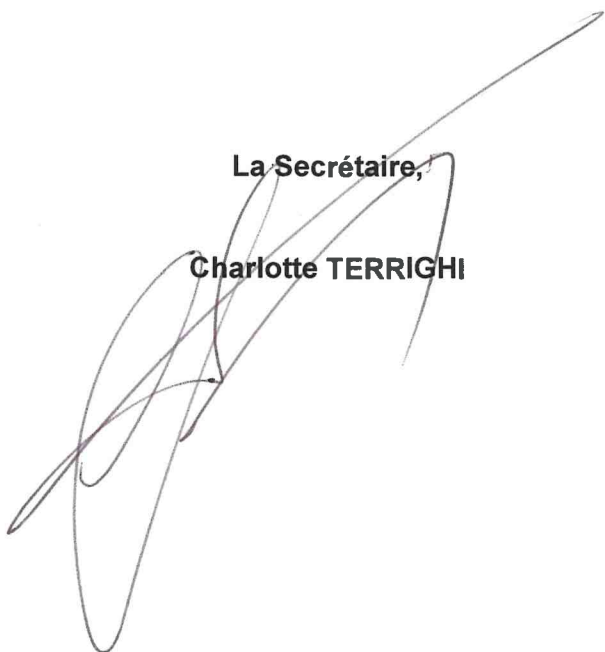
**Le Président de l'établissement public
du commerce et de l'industrie de Corse,**

Gilles SIMEONI



La Secrétaire,

Charlotte TERRIGHI





Association Départementale des Maires et Présidents d'EPCI de la Corse-du-Sud
4, Avenue de Paris – Diamant III - 20 000 AJACCIO
Tél : 04 95 21 32 71
Email : contact@adm2a.corsica

1353
ETABLISSEMENT PUBLIC DU COMMERCE
ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE

_ 8 JUL. 2026

SERVICE COURRIER

Réf : JJC/AS/Congrès 2026

*Objet : Partenariat pour le 20^{ème} Congrès des Maires
et Présidents d'EPCI de la Corse-du-Sud*

A Ajaccio, le 2 Juillet 2026.

Monsieur le Président,

Vous n'êtes pas sans ignorer que chaque année l'Association Départementale des Maires et des Présidents d'EPCI de la Corse-du-Sud organise son **Congrès annuel** dans le cadre des Rencontres Internationales de Maires de la Méditerranée.

La vingtième édition se déroulera le **Vendredi 23 Octobre 2026 à Ajaccio**, au Palais des Congrès dont le thème reste à déterminer.

Cette manifestation a pour ambition de réunir au-delà des maires de Corse-du-Sud, l'ensemble des élus de Corse, leurs proches collaborateurs et les services déconcentrés de l'Etat, les maires de Sardaigne, de Ligurie et de Toscane ainsi que des représentants des associations nationales d'élus (AMF, ANEL, ANEM, AMRF).

Aussi, nous vous sollicitons pour une participation financière à hauteur de 1 000 € (*le logo de nos partenaires sera apposé sur la banderole et les pendrillons, les flyers invitations, les affiches, le Guide des exposants et le visuel*).

Certain de l'intérêt que vous porterez à la réussite de cette manifestation, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Jean-Jacques CICCOLINI.

Monsieur Jean DOMINICI,
Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260921-06_21-09-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026